



Inscriptions pour l'année scolaire 2024/2025

Guide des démarches

**Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre (vos) enfant(s) :
dans les écoles publiques, les activités périscolaires (cantine, garderie, étude),
les accueils de loisirs de la Ville de Brive.**

Voici la marche à suivre :

LES SERVICES :

➔ L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BRIVE

Chaque enfant doit obligatoirement être inscrit en mairie pour la **première rentrée en maternelle**, puis une autre fois pour le **passage en CP**, ou en cas de **déménagement**.

L'école sera déterminée en fonction de l'adresse du foyer dans lequel vit l'enfant. En cas de souhait de dérogation scolaire, toutes les demandes feront l'objet d'un passage en commission en tenant compte de la capacité d'accueil de l'école sollicitée, et dans la mesure où le motif est reconnu recevable.

⚠ Une fois l'inscription de l'enfant enregistrée et après la remise du certificat d'inscription délivré par la mairie, l'admission définitive devra être effectuée à l'école, sur rendez-vous avec la Direction.

L'organisation du temps scolaire a lieu sur 4 jours de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

➔ L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire concerne l'accueil des enfants :

- à la **garderie scolaire** : le matin dès 7h00 ; le soir jusqu'à 19h00
- en **restauration scolaire** : à la cantine pour le déjeuner
- à l'**étude surveillée** : 16h45 à 17h45.

⚠ L'inscription périscolaire doit être renouvelée tous les ans afin de mettre à jour le dossier de l'enfant, les coordonnées en cas d'urgence, les éléments concernant la santé de votre enfant et de calculer vos tarifs en fonction de vos revenus.

➔ LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HERGEMENT (ALSH - MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

Votre enfant peut fréquenter l'ALSH de votre choix sous condition **d'être obligatoirement scolarisé ou d'avoir 3 ans**. En fonction de leur âge, les enfants peuvent être accueillis dans les structures suivantes :

ALSH	AGE
ALSH Jules Romains	A partir de la scolarisation ou de l'âge de 3 ans, et jusqu'à 6 ans.
ALSH Jean de La Fontaine	Attention, pour une inscription avant l'âge de 3 ans : les enfants doivent obligatoirement être scolarisés et avoir acquis la propriété.
ALSH du centre socioculturel Raoul Dautry	A partir de 5 ans (quelques places sur les structures) et jusqu'au CM2. <i>Les familles souhaitant avoir recours aux services au-delà du CM2 peuvent se rapprocher des structures pour faire part de leurs besoins, être conseillées ou orientées.</i>
ALSH du centre socioculturel Jacques Cartier	
ALSH du centre socioculturel de Rivet	
ALSH Cap Est	
ALSH Cap Ouest	<i>Les centres sociaux proposent également une offre d'accueil pour les adolescents.</i>

Les enfants peuvent être accueillis en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas :

7h – 8h30	Garderie Accueil échelonné
8h30 – 12h15 :	ALSH : les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h. <i>Les enfants ne restant pas déjeuner peuvent repartir entre 11h45 et 12h15.</i>
12h15 – 14h	Déjeuner / accueil <i>Les enfants inscrits pour le déjeuner et l'après-midi peuvent arriver entre 11h45 et 12h15.</i> <i>Les enfants inscrits uniquement pour l'après-midi peuvent arriver entre 13h30 et 14h.</i> <i>Les enfants inscrits le matin et le repas peuvent partir entre 13h30 et 14h.</i>
14h – 17h	ALSH <i>Possibilité de départ à partir de 17h</i>
17h – 19h	Garderie.

⚠ L'inscription en Accueil de Loisirs couvrant une année scolaire, elle doit être renouvelée tous les ans afin de mettre à jour le dossier de l'enfant (coordonnées en cas d'urgence, les éléments concernant la santé de votre enfant...) et de calculer vos tarifs en fonction de vos revenus.

LES DEMARCHES : INSCRIPTIONS, RESERVATIONS, PAIEMENTS

Grâce à l'Espace famille, vous pouvez disposer d'un compte personnel sécurisé et effectuer l'essentiel de vos démarches administratives depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous devez obligatoirement :

- Compléter le dossier d'inscription et ses annexes
- Fournir les **photocopies** des pièces justificatives dont la liste figure page suivante.

➔ Vous pouvez :

- Procéder à l'inscription ou réinscription en ligne sur **l'Espace famille** (lien disponible sur le site de la Ville de Brive, icône « espace citoyens »)
- ou - Télécharger le document papier sur le site brive.fr
- ou - Vous rendre à l'un des services concernés par votre inscription :
 - o Service Enfance Jeunesse ou directement sur l'ALSH de votre choix
 - o Service Education de la Ville de Brive
 - o Sur le Centre social de votre choix

Pour toutes inscriptions (école, périscolaire, alsh), vous voudrez bien compléter :

- Un dossier unique pour la famille
- Une fiche d'inscription par enfant
et fournir les justificatifs spécifiques à chaque inscription.

La totalité du dossier peut être remplie et déposée sans vous déplacer, sur l'Espace Famille.



Pour une 1^{ère} inscription en accueil de loisirs :

Il est impératif de compléter les démarches administratives par un RDV avec la direction de la structure avant la première venue de l'enfant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

RESERVATIONS EN ACCUEIL DE LOISIRS

UNE INSCRIPTION NE DONNE PAS LIEU À UNE RÉSERVATION

Les réservations s'effectuent sur votre espace famille (icône : « gérer mes réservations »)

Attention : les réservations sont accessibles en fonction d'un calendrier annuel, disponible sur la page « actualités » de votre espace famille.

Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés, veuillez-vous rapprocher de la directrice de l'accueil de loisirs ou du pôle administratif enfance jeunesse, passage des doctrinaires à Brive.

FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont émises mensuellement. Pour les régler, vous disposez de plusieurs possibilités :

- **Par prélèvement automatique*** : vous devez joindre un RIB + mandat de prélèvement SEPA (Il sera effectué sur votre compte le mois suivant la réception de votre facture)
- **Par internet** : directement sur votre espace famille (site sécurisé, accessible 24h/24)
- **Par chèque, espèce ou carte bancaire** : Auprès des différents services et structures concernés (Service éducation et centres socioculturels : Jacques Cartier, Raoul Dautry et Rivet)
- **Par envoi postal** d'un chèque libellé à l'ordre de Régie Ville Famille suivant la structure fréquentée par votre enfant.

*si vous avez déjà une adhésion en prélèvement automatique, inutile de refaire la demande

JUSTIFICATIFS A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION (OBLIGATOIREMENT EN PHOTOCOPIE)

- Livret de famille complet ou extrait de naissance avec filiation (uniquement pour la 1^{ère} inscription ou changement de situation),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, loyer),
- Copie des pages des vaccinations du carnet de santé,
- Numéro allocataire CAF de la Corrèze, ou attestation de quotient familial de la MSA de moins de 3 mois, ou avis d'imposition 2023 sur revenus 2022,
- Fiche sanitaire de liaison **,
- Attestation d'assurance 2024/2025 (responsabilité civile, périscolaire ou extra-scolaire),
- Jugement de divorce ou de séparation avec les modalités de garde (en cas de séparation)
- Prélèvement automatique (**1^{ère} demande**) : mandat SEPA ** et RIB.
- Reconnaissance MDPH
- Demande de dérogation scolaire ou courrier manuscrit adressé au maire de Brive (avec les justificatifs) et l'autorisation du maire de la commune extérieure pour les résidents hors Brive. (Formulaire de dérogation à récupérer au service éducation)
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

DOCUMENT SUPPLEMENTAIRE A JOINDRE POUR UNE INSCRIPTION EN ACCUEILS DE LOISIRS

- Copie de l'attestation d'aisance aquatique (facultative)

** à télécharger ou à récupérer dans les différentes structures

RENSEIGNEMENTS OU PREMIER CONTACT :

Service Education : Place St-Pierre - Tél : 05 55 18 15 80

Service Enfance-Jeunesse :

- 9 Passage des Doctrinaires - Tél : 05 55 18 81 27 - mail : enfance-jeunesse@brive.fr
- ◆ ALSH Jules Romains : 05 55 87 71 64 / 06 31 69 13 82 – mail : alsh-jr@brive.fr
 - ◆ ALSH Jean de la Fontaine : 05 55 24 38 70 / 06 31 69 12 72 – mail : alsh-jld@brive.fr
 - ◆ ALSH Cap Est : 05 55 23 34 71 / 06 31 69 19 62 – mail : alsh-ce@brive.fr
 - ◆ ALSH Cap Ouest : 05 55 87 74 63 / 06 31 69 33 62 – mail : alsh-co@brive.fr

Service Centres Socioculturels :

- ◆ ALSH Jacques Cartier : 05 55 86 34 60 – mail : centresocioculturelrivet@brive.fr
- ◆ ALSH Raoul Dautry : 05 55 23 02 78 – mail: centreraouldautry@brive.fr
- ◆ ALSH Rivet : 05 55 24 44 76 – mail: centrejacquescartier@brive.fr